

10437966064



TERRE DES JEUNES
159, RUE RIELLE
VERDUN (QUEBEC) H4G 2S4

005090

AF01

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1162564182
Numéro d'identification : 1208057681
Dossier : TQ0001
Date d'envoi : 2024-06-04
AAAA MM JJ

À la suite de la simplification des règles servant à établir les périodes de déclaration d'un inscrit, nous avons analysé votre dossier en vue d'harmoniser vos périodes de déclaration TPS et TVQ. En conséquence, nous avons modifié la fréquence de vos déclarations dans le régime de la TVQ.

Si votre période de déclaration correspond à un exercice et que le montant de la taxe nette pour votre exercice précédent ou pour votre exercice en cours est égal ou supérieur à 3 000 \$, vous pouvez être tenu de verser un acompte provisionnel dans le mois suivant la fin de chaque trimestre qui se termine dans votre exercice en cours. Pour établir les sommes à verser, vous pouvez utiliser le formulaire *Calcul des acomptes provisionnels de TVQ* (VDZ-458.0.2).

IMPORTANT

Si vous avez une objection à formuler quant à la fréquence à laquelle vous devez produire vos déclarations, communiquez avec Revenu Québec. Veuillez noter qu'aucune modification ne peut être apportée à la fréquence des déclarations produites en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants.